

Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 27 novembre 2023

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	38	33

Date de la convocation
21 novembre 2023

Date de publication
04 décembre 2023

Domaine d'intervention :
8.8 Environnement

Objet de la délibération :
Tarifs pour l'acquisition de
composteurs dans le cadre
d'une offre d'achat groupée

Par convocation en date du vingt-et-un novembre deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le vingt-sept novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

N°3034

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20231127-202311273034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2023

Publication : 01/12/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : M. Aurélien COULLIET, M. Stéphane MONCUY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents : M. François ROBIN, M. Sébastien VERDRU, Mme Céline FAGOT, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU la loi n° 2020-105 du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECE,

VU le décret n° 2021-1199 du 16 septembre 2021, relatif aux conditions d'élimination des déchets non dangereux,

VU les articles L.541-1 et suivants du code de l'environnement, et notamment l'article L.541-21-1 du code de l'environnement qui prévoit que tous les producteurs et détenteurs de biodéchets doivent les trier à la source en vue de leur valorisation, à compter du 1^{er} janvier 2024,

CONSIDERANT que cette obligation s'applique également aux services publics de gestion des déchets à partir du 1^{er} janvier 2024, et que pour y répondre, les collectivités peuvent favoriser le tri à la source et la valorisation sur place, par le biais du compostage,

CONSIDERANT que la CCBC avait déjà mis en place en 2019, une opération permettant aux administrés d'acquérir des composteurs à un tarif préférentiel, dans le cadre d'une offre d'achat groupée, dont les résultats ont été satisfaisants,

CONSIDERANT qu'il est proposé de renouveler cette opération, afin de favoriser et développer le tri et la valorisation des biodéchets sur le territoire, et afin de faciliter le respect de ces obligations par les administrés,

CONSIDERANT que suite à la consultation des fournisseurs, le prix d'achat des composteurs par la collectivité s'élève à 50,94 € TTC pour un composteur de 400 L, et 75,90 € TTC pour un composteur de 600 L,

CONSIDERANT qu'il est proposé de fournir les composteurs aux administrés, en contrepartie d'une participation financière fixée à 30 € pour les composteurs 400 L, et 40 € pour les composteurs 600 L, le solde restant à la charge de la CCBC,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'achat groupé, et de revente de composteurs à prix subventionné aux administrés, afin de favoriser et développer la valorisation des biodéchets sur le territoire de la CCBC, conformément à la loi AGEF.

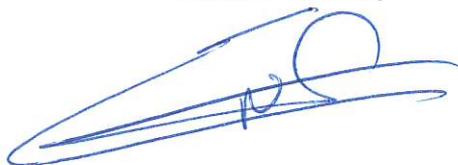
FIXE le tarif d'acquisition des composteurs par les administrés, dans le cadre de l'offre d'achat groupée, proposée par la CCBC à 30 € pour les composteurs 400 L, et 40 € pour les composteurs 600 L.

PRECISE que cette offre est réservée aux administrés résidants sur le territoire de la CCBC, pour les composteurs achetés par la CCBC.

CHARGE le Président de la CCBC et le Vice-président délégué à l'environnement de diffuser et mettre en place cette opération, sur l'ensemble du territoire.

Pour extrait conforme,
Le 27 novembre 2023

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	38	33

Séance du 27 novembre 2023

Date de la convocation
21 novembre 2023

Par convocation en date du vingt-et-un novembre deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le vingt-sept novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Date de publication
04 décembre 2023

Domaine d'intervention :
1.1 Marchés publics

Objet de la délibération :
Avenants aux marchés de travaux de rénovation de la restauration scolaire de l'école élémentaire de Montmirail – lots n°2, 4,5,6 et 7

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

N°3035

Délégués suppléants présents : M. Aurélien COULLIET, M. Stéphane MONCUY.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20231127-202311273035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2023

Publication : 01/12/2023

Le Président Etienne DHUICQ

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents : M. François ROBIN, M. Sébastien VERDRU, Mme Céline FAGOT, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2194-1-2°, L.2194-1-3°, R.2194-2, R.2194-3, et R.2194-5,

VU les délibérations du Conseil communautaire n°3001 en date du 05 juin 2023, et n°3008 en date du 03 juillet 2023, attribuant les marchés de travaux pour l'opération de rénovation de la restauration scolaire de l'école élémentaire de Montmirail,

VU les marchés correspondants conclus pour un montant total de 568 312,19 € HT,

VU la délibération du Conseil communautaire n°3023, en date du 28 septembre 2023, approuvant les avenants aux lots n°1 maçonnerie, 1 bis désamiantage, et 3 Traitement de façades, du marché de rénovation de la restauration scolaire de l'école élémentaire de Montmirail,

VU les projets d'avenants aux lots n°2, 4,5,6 et 7, soumis au Conseil communautaire,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'augmenter le volume des travaux prévus sur le lot n°4 - Isolation, menuiseries intérieures, afin de remplacer l'isolation thermique extérieure prévue sur la façade arrière du bâtiment, par une isolation thermique intérieure, car le propriétaire du fonds voisin a refusé d'accorder le droit de surplomb à la collectivité,

CONSIDERANT qu'il est également nécessaire de prévoir des travaux complémentaires sur les lots suivants, afin d'assurer une parfaite finition des travaux,

- Lot n°2 - Menuiseries extérieures : remplacement des vitrages prévus sur le gymnase, par des panneaux isolants au droit du plénum de faux-plafond et ajout d'un garde-corps sur la rampe d'accès.
- Lot 5 – Revêtements de sols, peinture : ajout de réagrégé complémentaire, suite à la dépose de l'amiante supplémentaire et ajout de peinture et finitions suite à la pose d'isolation intérieure.
- Lot 6 – Electricité CFO CFA : ajout d'une alimentation électrique, remplacement de blocs d'éclairage de sécurité HS, modification de câblage de l'alarme incendie extérieure.
- Lot 7 – Plomberie CVC : dépose et repose des radiateurs suite au doublage intérieur complémentaire, remplacement d'une kitchenette irrécupérable, remplacement du lave-vaisselle à chargement frontal pour un modèle à capot vertical, modification du réseau de chauffage et radiateur suite à la dépose et au remplacement de la cloison à l'entrée de l'office de réchauffage.

CONSIDERANT que le montant cumulé des nouveaux avenants proposés au Conseil communautaire et des avenants déjà approuvés s'élève à 38 899,62 € HT, soit une augmentation de 6,8% du montant total des travaux,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

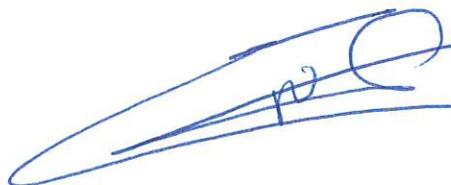
APPROUVE les avenants suivants aux marchés de rénovation de la restauration scolaire de l'école élémentaire de Montmirail :

Intitulé du lot	Lot 2 Menuiseries extérieures	Lot 4 Isolation, menuiseries intérieures	Lot 5 Revêtements sols - peinture	Lot 6 Electricité CFO - CFA	Lot 7 Plomberie CVC
Nom de l'entreprise	GUILLEMINOT	STEELCASE SOLUTIONS	M. PINO	EIFFAGE ENERGIE	MORLET
Montant du marché initial € HT	99 075,72 €	59 258,50 €	57 800,00 €	48 301,01 €	72 769,00 €
Montant de l'avenant € HT	3 937,50 €	29 142,50 €	5 184,89 €	2 392,95 €	6 244,00 €
Nouveau montant du marché € HT	103 013,22 €	88 401,00 €	62 984,89 €	50 693,96 €	79 013,00 €
% de variation du lot	+ 3,9%	+ 49,1%	+ 8,9%	+ 4,9%	+ 8,5%

AUTORISE le Président à signer et notifier les avenants susvisés.

Pour extrait conforme,
Le 27 novembre 2023

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 27 novembre 2023

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	38	33

Date de la convocation
21 novembre 2023

Date de publication
04 décembre 2023

Domaine d'intervention :
1.1 Marchés publics

Objet de la délibération :
Attribution des marchés de
travaux pour la construction
d'un Office de tourisme

Par convocation en date du vingt-et-un novembre deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le vingt-sept novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

N°3036

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20231127-202311273036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2023

Publication : 01/12/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : M. Aurélien COUILLIET, M. Stéphane MONCUY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents : M. François ROBIN, M. Sébastien VERDRU, Mme Céline FAGOT, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU la délibération du Conseil communautaire n°2830 en date du 22 février 2022, approuvant le projet de construction d'un office de tourisme,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2978 en date du 11 avril 2023, approuvant les modifications apportées au projet initial et le plan de financement,

VU la délibération du Conseil communautaire n° 3024 en date du 28 septembre 2023 décidant de passer un marché sans publicité, ni concurrence préalable pour les lots n°3 et 4 infructueux, en application de l'article R2122-2 du Code de la commande publique,

VU la synthèse de l'analyse des offres présentée au conseil communautaire,

CONSIDERANT qu'après analyse et négociations, les offres économiquement les plus avantageuses, sont celles remises par les entreprises désignées ci-après, et qu'il est proposé de leur attribuer les marchés correspondants,

Désignation du lot	Nom de l'entreprise	Montant de l'offre € HT
Lot n°1 - VRD	CAILLOT	43 997,96 €
Lot n°2 - Gros œuvre, maçonnerie	MOREL	124 578,51 €
Lot n°3 - Charpente, couverture, traitement de façades	ATELIER BOIS	115 203,54 €
Lot n°4 - Menuiseries extérieures, plâtrerie, isolation, faux-plafond, menuiserie intérieure	Groupement STEELCASE / BARRE	97 200,00 €
Lot n°5 - Revêtements de sols, peinture	M. PINO	20 500,00 €
Lot n°6 - Electricité CFO et CFA	EIFFAGE ENERGIE	34 000,00 €
Lot n°7 - Plomberie, chauffage, ventilation,	EIFFAGE ENERGIE	50 000,00 €
	TOTAL	485 480,01 €

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à la majorité, avec 3 voix contre, 1 abstention, 29 voix pour,

DECIDE d'attribuer les marchés de travaux pour la construction d'un office de tourisme comme suit :

Désignation du lot	Nom de l'entreprise	Montant de l'offre € HT
Lot n°1 - VRD	CAILLOT	43 997,96 €
Lot n°2 - Gros œuvre, maçonnerie	MOREL	124 578,51 €
Lot n°3 - Charpente, couverture, traitement de façades	ATELIER BOIS	115 203,54 €
Lot n°4 - Menuiseries extérieures, plâtrerie, isolation, faux-plafond, menuiserie intérieure	Groupement STEELCASE / BARRE	97 200,00 €
Lot n°5 - Revêtements de sols, peinture	M. PINO	20 500,00 €
Lot n°6 - Electricité CFO et CFA	EIFFAGE ENERGIE	34 000,00 €
Lot n°7 - Plomberie, chauffage, ventilation,	EIFFAGE ENERGIE	50 000,00 €
	TOTAL	485 480,01 €

AUTORISE le Président à signer et notifier les marchés correspondants, après accord des partenaires financiers sur le démarrage des travaux.

Pour extrait conforme,
Le 27 novembre 2023

Le Président,
Etienne DHUIC

Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 27 novembre 2023

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	38	33

Date de la convocation
21 novembre 2023

Date de publication
041 décembre 2023

Domaine d'intervention :
7.5 Subventions

Objet de la délibération :
Demande de subventions la
construction d'un Office de
tourisme

Par convocation en date du vingt-et-un novembre deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le vingt-sept novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

N°3037

Délégués suppléants présents : M. Aurélien COULLIET, M. Stéphane MONCUY.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20231127-202311273037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2023

Publication : 01/12/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents : M. François ROBIN, M. Sébastien VERDRU, Mme Céline FAGOT, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU la délibération du Conseil communautaire n°2830 en date du 22 février 2022, approuvant le projet de construction d'un office de tourisme,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2978 en date du 11 avril 2023, approuvant les modifications apportées au projet initial et le plan de financement,

VU la délibération du Conseil communautaire n° 3036 en date du 27 novembre 2023, attribuant les marchés de travaux pour la construction de l'office de tourisme,

VU le plan de financement prévisionnel modifié soumis au conseil communautaire,

CONSIDERANT que le montant total de l'opération s'élève à 584 020 € HT, dont 485 480 € HT pour la part travaux,

CONSIDERANT que l'Etat a attribué une subvention de 74 550 € au titre de la DETR 2022 pour la réalisation de ce projet,

CONSIDERANT que la construction d'un office de tourisme peut être subventionné par le Département de la Marne, par la Région Grand Est au titre du programme d'aide aux centralités, et par le programme LEADER,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

APPOUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération de construction d'un office de tourisme.

SOLLICITE des subventions au taux maximum auprès du Département de la Marne, de la Région Grand Est, du programme LEADER et de tout autre partenaire financier.

CHARGE le Président de mettre en œuvre la présente délibération et l'autorise à réaliser toutes démarches et signer tous documents dans ce cadre.

Pour extrait conforme,
Le 27 novembre 2023

Le Président,
Etienne DHUICO



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 27 novembre 2023

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	38	33

Date de la convocation
21 novembre 2023

Date de publication
04 décembre 2023

Domaine d'intervention :
7.5 Subvention

Objet de la délibération :
Subventions aux coopératives
scolaires - Année scolaire
2023/2024

Par convocation en date du vingt-et-un novembre deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le vingt-sept novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

Délégués suppléants présents : M. Aurélien COUILLIET, M. Stéphane MONCUY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents : M. François ROBIN, M. Sébastien VERDRU, Mme Céline FAGOT, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

N°3038

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20231127-202311273038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2023

Publication : 01/12/2023

Le Président Etienne DHUICQ



VU les statuts de la Communauté de communes de la Brie Champenoise, et les compétences exercées dans le domaine scolaire,

VU l'avis favorable rendu à l'unanimité par la commission affaires scolaires et enfance, le 14 novembre 2023,

CONSIDERANT les actions menées par les coopératives scolaires et leur intérêt dans le cadre des activités liées à la scolarité,

CONSIDERANT que les subventions aux coopératives scolaires n'ont pas évoluées depuis l'année scolaire 2019/2020, et qu'il est proposé de les augmenter de 1 € par élève, soit 5 € par élève de la CCBC,

CONSIDERANT que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2023,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de 5 € par élève de la communauté de communes de la Brie Champenoise, au titre de l'année scolaire 2023-2024, aux coopératives scolaires suivantes :

ECOLE	Nombres d'élèves	Subvention
Ecole élémentaire de Montmirail	203	1 015 €
Ecole maternelle de Montmirail	91	455 €
Ecole primaire de Fromentières	113	565 €
Ecole élémentaire de Charleville	41	205 €
Ecole primaire de Le Gault-Soigny	59	295 €
TOTAL	507	2 535 €

AUTORISE le Président à effectuer les versements.

Pour extrait conforme,
Le 27 novembre 2023

Le Président,
Etienne DHUICO



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 27 novembre 2023

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	38	33

Date de la convocation
21 novembre 2023

Date de publication
04 décembre 2023

Domaine d'intervention :
7.5 Subvention

Objet de la délibération :
Subventions aux associations de
parents d'élèves - Année scolaire
2023/2024

Par convocation en date du vingt-et-un novembre deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le vingt-sept novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

Délégués suppléants présents : M. Aurélien COUILLIET, M. Stéphane MONCUY.

N°3039

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20231127-202311273039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2023

Publication : 01/12/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents : M. François ROBIN, M. Sébastien VERDRU, Mme Céline FAGOT, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU les statuts de la Communauté de communes de la Brie Champenoise, et les compétences exercées dans le domaine scolaire,

VU l'avis favorable rendu à l'unanimité par la commission affaires scolaires et enfance, le 14 novembre 2023,

CONSIDERANT les actions menées par les associations de parents d'élèves et leur intérêt dans le cadre des activités liées à la scolarité,

CONSIDERANT que les subventions aux associations de parents d'élèves n'ont pas évoluées depuis l'année scolaire 2019/2020, et qu'il est proposé de les augmenter de 0,30 € par élève, soit 1 € par élève de la CCBC,

CONSIDERANT que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2023,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes aux associations de parents d'élève du territoire :

Association de parents d'élèves	Nombres d'élèves	Subvention
Association des parents d'élèves de Montmirail (APEM)	522	522 €
Association des parents d'élèves de l'école Jeanne d'Arc (APEL)	213	213 €
Association des parents d'élèves du RPID Le Gault-Soigny/Charleville (Les petits bouchons de campagne)	100	100 €
TOTAL	835	835 €

AUTORISE le Président à effectuer les versements.

Pour extrait conforme,
Le 27 novembre 2023

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 27 novembre 2023

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	38	33

Date de la convocation
21 novembre 2023

Date de publication
04 décembre 2023

Domaine d'intervention :
4. Fonction publique

Objet de la délibération :
Créations et suppressions
d'emplois permanents

Par convocation en date du vingt-et-un novembre deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le vingt-sept novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

N°3040

Délégués suppléants présents : M. Aurélien COULLIET, M. Stéphane MONCUY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents : M. François ROBIN, M. Sébastien VERDRU, Mme Céline FAGOT, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales, et le Code de la fonction publique,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 3012 en date du 03 juillet 2023, approuvant le tableau des emplois de la collectivité à la date du 1^{er} septembre 2023,

VU l'avis favorable rendu par le comité social territorial de la CCBC le 23 novembre 2023, sur la suppression des emplois, ci-après proposée,

CONSIDERANT la nécessité de créer des nouveaux emplois permanents, en vue de permettre une promotion interne, et deux avancements de grade, pour des agents méritants et exerçants des fonctions supérieures au grade qu'ils détiennent,

CONSIDERANT la nécessité d'augmenter le temps de travail d'un agent de l'Espace France services, afin de répondre aux besoins croissants d'accueil et accompagnement des administrés,

CONSIDERANT que les agents concernés ont donné leur accord préalable aux modifications proposées ci-après, à leur cadre d'emploi actuel,

CONSIDERANT la nécessité de supprimer les anciens postes qui deviendront vacants après modification de la situation individuelle des agents, et qui n'ont pas vocation à être pourvus à court ou moyen terme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20231127-202311273040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2023

Publication : 01/12/2023

Le Président Etienne DHUICQ



APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de créer les emplois permanents suivants à compter du 15 décembre 2023 :

- Un emploi de rédacteur à temps complet, correspondant au poste de responsable du service affaires scolaires, enfance et jeunesse.
- Un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet, correspondant à un poste de chef d'équipe en école maternelle.
- Un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à 26,7/35ème correspondant à un poste d'agent de service scolaire.

DECIDE de créer un emploi d'adjoint administratif à 30/35ème, correspondant à un poste d'agent d'accueil France services, à compter du 1^{er} janvier 2024.

PRECISE que les emplois de responsable du service affaires scolaires, enfance, et jeunesse, et de chef d'équipe en école maternelle, relèvent de l'IFSE, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil communautaire n°2149 du 21 décembre 2015.

PRECISE que les titulaires de ces emplois pourront être amenés, sur demande du Président, à effectuer exceptionnellement des heures complémentaires ou supplémentaires.

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au chapitre 012 du budget général de la CCBC.

DECIDE de supprimer un emploi d'adjoint technique à 26,7/35ème, vacant, à compter du 15 décembre 2023.

DECIDE de supprimer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, vacant à compter du 15 décembre 2023.

DECIDE de supprimer un emploi d'adjoint administratif à 24/35^{ème}, vacant, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour extrait conforme,
Le 27 novembre 2023

Le Président,
Etienne DHUICO



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 27 novembre 2023

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	38	33

Date de la convocation
21 novembre 2023

Date de publication
04 décembre 2023

Domaine d'intervention :
4. Fonction publique

Objet de la délibération :
Approbation du tableau des
emplois au 1^{er} janvier 2024

Par convocation en date du vingt-et-un novembre deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le vingt-sept novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

N°3041

Délégués suppléants présents : M. Aurélien COULLIET, M. Stéphane MONCUY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.521 1-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents : M. François ROBIN, M. Sébastien VERDRU, Mme Céline FAGOT, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU le Code de la fonction publique,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°3012 en date du 03 juillet 2023, approuvant le tableau des emplois de la collectivité à la date du 1^{er} septembre 2023,

VU le tableau des emplois soumis au Conseil Communautaire,

CONSIDERANT les créations d'emplois, suppressions d'emplois, et modifications de durée hebdomadaire de service prévues en fin d'année 2023,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le tableau des emplois de la Communauté de communes de la Brie Champenoise à compter du 1^{er} janvier 2024, annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le 27 novembre 2023
Le Président,
Etienne DHUICQ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20231127-202311273041-DE

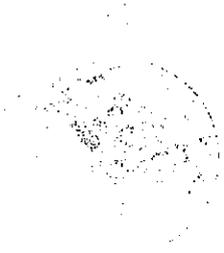
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2023

Publication : 01/12/2023

Le Président Etienne DHUICQ





Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 27 novembre 2023

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	38	33

Date de la convocation
21 novembre 2023

Date de publication
04 décembre 2023

Domaine d'intervention :
4. Fonction publique

Objet de la délibération :
Approbation du rapport social
unique 2022

Par convocation en date du vingt-et-un novembre deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le vingt-sept novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

N°3042

Délégués suppléants présents : M. Aurélien COUILLIET, M. Stéphane MONCUY.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20231127-202311273042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2023
Publication : 01/12/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents : M. François ROBIN, M. Sébastien VERDRU, Mme Céline FAGOT, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU l'article 5 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019,

VU l'article L231-1 du code général de la fonction publique, qui prévoit que les administrations élaborent chaque année un rapport social unique, alimenté par une base de données sociales,

VU le décret 2020-1493 du 30 novembre 2020, relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,

VU le rapport social unique de l'année 2022 soumis au Conseil communautaire,

CONSIDERANT que le rapport social unique (RSU) regroupe les données qui figuraient jusqu'alors dans le bilan social, dans le rapport de situation comparée relatif à l'égalité femmes-hommes, et dans les rapports portant sur l'hygiène, la santé et la sécurité au travail,

CONSIDERANT que le RSU dresse le bilan de la situation de la collectivité au 31 décembre 2022, sur les thématiques suivantes : emploi, recrutement, parcours professionnels, formation, rémunérations, santé et sécurité au travail, organisation du travail, amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, action sociale et protection sociale, dialogue social,

CONSIDERANT que le RSU 2022 a été communiqué pour avis au Comité social territorial de la CCBC le 23 novembre 2023,

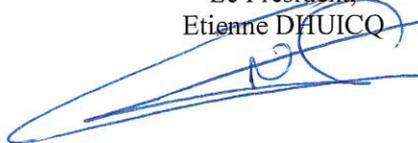
APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport social unique 2022 de la CCBC.

Pour extrait conforme,
Le 27 novembre 2023

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 27 novembre 2023

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	38	33

Date de la convocation
21 novembre 2023

Date de publication
04 décembre 2023

Domaine d'intervention :
7.8 Fonds de concours

Objet de la délibération :
Acceptation du fonds de concours
de la commune de Corrobert pour
les travaux d'assainissement
pluvial rue de la Dhuis

Par convocation en date du vingt-et-un novembre deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le vingt-sept novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

Délégués suppléants présents : M. Aurélien COUILLIET, M. Stéphane MONCUY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents : M. François ROBIN, M. Sébastien VERDRU, Mme Céline FAGOT, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

N°3043

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20231127-202311273043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2023

Publication : 01/12/2023

Le Président Etienne DHUICQ



VU l'article L.5 214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Corrobert, en date du 09 juin 2023, attribuant un fonds de concours d'un montant de 6 663,75 €, à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, pour les travaux d'assainissement pluvial réalisés rue de la Dhuis, entre juin et novembre 2023, pour un montant total de 13 327,50 € HT,

CONSIDERANT que les conditions pour l'attribution et le versement de ces fonds de concours sont remplies,

APRES AVOIR DELIBERE,

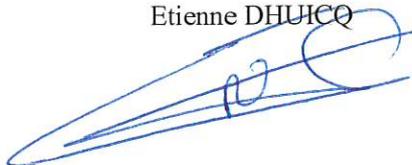
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTTE le fonds de concours de 6 663,75 € attribué par la commune de Corrobert, pour les travaux d'assainissement pluvial rue de la Dhuis.

AUTORISE Monsieur le Président à exécuter cette délibération et à signer tous les actes y afférents

Pour extrait conforme,
Le 27 novembre 2023

Le Président,
Etienne DHUICQ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Etienne DHUICQ', written over the printed name.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 27 novembre 2023

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	38	33

Date de la convocation
21 novembre 2023

Date de publication
04 décembre 2023

Domaine d'intervention :
7.8 Fonds de concours

Objet de la délibération :
Acceptation du fonds de concours de la Commune de Montmirail pour les travaux de voirie et d'assainissement 2023

Par convocation en date du vingt-et-un novembre deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le vingt-sept novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

Délégués suppléants présents : M. Aurélien COUILLIET, M. Stéphane MONCUY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents : M. François ROBIN, M. Sébastien VERDRU, Mme Céline FAGOT, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

N°3044

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20231127-202311273044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2023

Publication : 01/12/2023

Le Président Etienne DHUICQ



VU l'article L.5 214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Montmirail, en date du 07 septembre 2023, attribuant les fonds de concours suivants à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise :

- 12 403 € pour les travaux de réfection de trottoirs et de bordures rue de la Jonchère et rue de la Tour réalisés en mai 2023, pour un montant total de 24 806,20 € HT,
- 7 112 € pour les travaux de voirie et d'assainissement pluvial rue de l'ancienne gare, réalisés en mai 2023, pour un montant total de 14 225 € HT,
- 13 335 € pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées rue de la Folie, réalisés en avril 2023, pour un montant total de 26 670 € HT,

CONSIDERANT que les conditions pour l'attribution et le versement de ces fonds de concours sont remplies,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTÉ les fonds de concours d'un montant total de 32 850 €, attribués par la commune de Montmirail, pour les travaux de voirie et d'assainissement réalisés en 2023.

AUTORISE Monsieur le Président à exécuter cette délibération et à signer tous les actes y afférents

Pour extrait conforme,
Le 27 novembre 2023

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 27 novembre 2023

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	38	33

Date de la convocation
21 novembre 2023

Date de publication
04 décembre 2023

Domaine d'intervention :
7.8 Fonds de concours

Objet de la délibération :
Acceptation du fonds de concours
de la Commune de Morsains pour
les travaux de renforcement de la
route des Orcils

Par convocation en date du vingt-et-un novembre deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le vingt-sept novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

Délégués suppléants présents : M. Aurélien COULLIET, M. Stéphane MONCUY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents : M. François ROBIN, M. Sébastien VERDRU, Mme Céline FAGOT, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

N°3045

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20231127-202311273045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2023

Publication : 01/12/2023

Le Président Etienne DHUICQ



VU l'article L.5 214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Morsains, en date du 13 septembre 2023, attribuant un fonds de concours d'un montant de 1 000 € à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, pour les travaux de renforcement de chaussée de la route des Orcils, réalisés en septembre 2023, pour un montant total de 9 415 € HT,

CONSIDERANT que les conditions pour l'attribution et le versement d'un fonds de concours sont remplies,

APRES AVOIR DELIBERE,

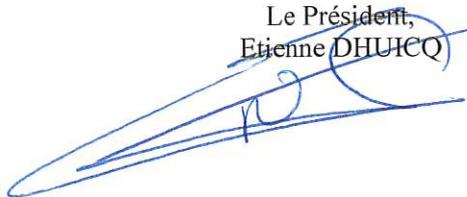
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE le fonds de concours de 1 000 € attribué par la commune de Morsains, pour les travaux de voirie route des Orcils.

AUTORISE Monsieur le Président à exécuter cette délibération et à signer tous les actes y afférents

Pour extrait conforme,
Le 27 novembre 2023

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 27 novembre 2023

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	38	33

Date de la convocation
21 novembre 2023

Date de publication
04 décembre 2023

Domaine d'intervention :
7.8 Fonds de concours

Objet de la délibération :
Acceptation du fonds de concours de la Commune de Tréfols pour les travaux de voirie et d'assainissement 2023

Par convocation en date du vingt-et-un novembre deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le vingt-sept novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

Délégués suppléants présents : M. Aurélien COULLIET, M. Stéphane MONCUY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents : M. François ROBIN, M. Sébastien VERDRU, Mme Céline FAGOT, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

N°3046

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20231127-202311273046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2023

Publication : 01/12/2023

Le Président Etienne DHUICQ



VU l'article L.5 214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Tréfols, en date du 13 novembre 2023, attribuant les fonds de concours suivants à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise :

- 3 616 € pour les travaux d'assainissement pluvial, réalisés rue de la Liberté en octobre 2023, pour un montant total de 7 232,20 € HT,
- 1 300 € pour les travaux de renforcement de chaussée de la route des Orcils à Champgillard, réalisés en septembre 2023, pour un montant total de 9 415 € HT,

CONSIDERANT que les conditions pour l'attribution et le versement de ces fonds de concours sont remplies,

APRES AVOIR DELIBERE,

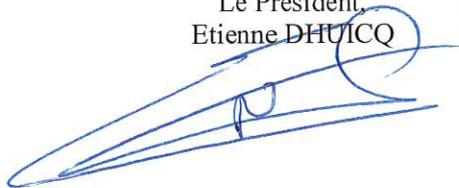
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTTE les fonds de concours d'un montant total de 4 916 €, attribués par la commune de Tréfols, pour les travaux de voirie et d'assainissement pluvial réalisés en 2023.

AUTORISE Monsieur le Président à exécuter cette délibération et à signer tous les actes y afférents

Pour extrait conforme,
Le 27 novembre 2023

Le Président,
Etienne DHUICQ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Etienne DHUICQ', written over a circular stamp.

Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 27 novembre 2023

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	38	33

Date de la convocation
21 novembre 2023

Date de publication
04 décembre 2023

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la délibération :
Effacements de dettes – Budgets
annexes eau et assainissement

Par convocation en date du vingt-et-un novembre deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le vingt-sept novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

N°3047

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20231127-202311273047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2023

Publication : 01/12/2023

Le Président Etienne DHUICQ

Délégués suppléants présents : M. Aurélien COILLIET, M. Stéphane MONCUY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents : M. François ROBIN, M. Sébastien VERDRU, Mme Céline FAGOT, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU le code général des collectivités territoriales et les règles de la comptabilité publique,

CONSIDERANT la demande du Trésorier d'admettre en produits irrécouvrables des créances communautaires pour un montant total de 34,70 €, réparti comme suit :

- Budget eau : 16,74 €,
- Budget assainissement : 17,96 €,

CONSIDERANT l'impossibilité pour le trésorier de recouvrer ces créances, des jugements de rétablissement personnel, valant effacement de dettes, ayant été prononcés,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE l'admission en produits irrécouvrables, par l'imputation au compte 6542 – Créances éteintes, des budgets annexe eau et assainissement, les créances inscrites sur la liste présentée par le Trésorier, en application d'une ordonnance PRP du 14 septembre 2023, pour un montant total de 34,70 €, dont 16,74 € sur le budget eau et 17,96 € sur le budget assainissement.

Pour extrait conforme,
Le 27 novembre 2023
Le Président
Etienne DHUICQ

